

Mairie de Méry sur Cher

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 janvier 2017

Date de convocation : 10 janvier 2017

Présents : M Nivard, maire, Mme Billon, M. Aït Slimane, M. Béguin, adjoints,
Mme Fiette, Mme Taillemite, Mme Bouillot, M. Le Ponner, M. Nisseron et M.
Duméry,

Absente excusée: Mme Gaultier a donné pouvoir à Mme Billon

Absent : M. Liance.

Secrétaires de séance : Mme Billon et M. Duméry

Ouverture de la séance à 18 heures 00

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2016 :
approuvé à l'unanimité

Ordre du jour:

Projet d'espace inter génération :

Cérémonie de Lancement des travaux le vendredi 20 janvier à 14h30.

Choix du coordinateur SPS :

Le choix du coordinateur SPS (sécurité) du chantier du city stade est le
cabinet VERLIAT à Mareuil sur Arnon.

Projet de chicane côté ouest :

Le projet sera financé par le département à hauteur de 80% et par la
commune grâce à une subvention du fond des amendes de police.

Le projet débutera courant de l'année 2017.

Projet d'aménagement de la place de l'église :

Suite au transfert de la voirie, ce projet sera assumé par la communauté de
communes.

Le projet doit être retravaillé pour permettre de créer si possible des places
supplémentaires et un cheminement qu'emprunteront les écoliers. Les
mesures d'accessibilité seront destinées également aux personnes à mobilité
réduite.

Audit des finances communales :

Un audit des finances communales a été réalisé par le percepteur. Entre 2011 et 2015 nos recettes de fonctionnement ont augmenté de 5% tandis que nos dépenses de fonctionnement ont grimpé de 9%. Du coup nos possibilités d'autofinancement de nos investissements se sont réduites. Nos taux de fiscalité sont inférieurs à la moyenne des communes équivalentes. L'endettement lui est dans la moyenne des autres communes de même taille.

Nouvelles de la CDC :

Information sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et sur le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural). Il est question de faire converger le pays de Vierzon et le pays de Bourges dans un pôle territorial commun susceptible d'exister face aux métropoles d'Orléans et Tours.

Indemnités du maire :

Une loi votée en 2015 (et applicable au 1^{er} janvier 2016) imposait aux maires des communes de moins de 1000 habitants de toucher le maximum dans la grille prévue pour les indemnités du maire. Cette loi ayant été annulée, pour économiser nos dépenses de fonctionnement, Monsieur Le Maire, propose de revenir à son indemnité précédente. Le conseil accepte à l'unanimité.

Demande de Subvention du Centre départemental d'accès au droit :

Cette subvention permettra la gratuité pour les aides juridiques des administrés.

Questions diverses :

- 1) Deux journalistes du magazine Ombre et Lumières (spécialisé dans le handicap) ont suivi une demi-journée Sylvain Nivard pour réaliser un reportage sur son rôle de maire avec un handicap.
- 2) Lecture du CR de Baticonsult (diagnostic énergétiques et thermiques) concernant un bâtiment communal (cantine)
- 3) Commission Fleurissement le 3 mars à 17h00
- 4) Pour le programme 2017 les routes qui ont été signalées à la CDC comme ayant besoin d'être rénovées sont :
 - les Râteaux/le Raulé
 - la route des Marnières
 - Route des Terres
 - la route des Forges
 - le Chemin Jacques Nivard

Fin de la séance à 20 heures.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 10 mars 2017 à 19 heures.

